

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Vendredi 9 octobre 2015

**Discours de Monsieur Thierry CORNAILLE, Porte-parole et membre
du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en charge du budget, du
logement, de l'énergie, du développement numérique, de la
communication audiovisuelle, des questions monétaires et de crédit et
des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie**

4^{ème} Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies

New York, le 9 octobre 2015

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les représentants des Etats membres des Nations Unies,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord Monsieur le Président, vous adresser mes félicitations pour votre récente élection à la tête de cette Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Monsieur Philippe Germain n'a pas pu malheureusement se joindre à nous aujourd'hui en raison de l'organisation d'une importante session extraordinaire de notre assemblée délibérante, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie concernant notre stratégie en matière d'exportations de minerai de nickel. C'est la raison pour laquelle il m'a demandé de le représenter devant votre Commission.

Ma présence marque l'engagement de notre gouvernement à respecter à la lettre les dispositions de l'Accord de Nouméa qui prévoit qu'il sera porté à la connaissance des Nations Unies le cheminement de la Nouvelle-Calédonie vers son émancipation.

Cette volonté de notre gouvernement de vous informer régulièrement revêt d'autant plus d'importance alors que se rapproche à grand pas l'échéance de l'Accord de Nouméa.

Alors que le Vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie était revenu en mai dernier à Managua sur le projet politique du gouvernement, sur sa feuille de route et son agenda, mon intervention aujourd'hui sera destinée à répondre aux préoccupations exprimées par l'Assemblée générale dans sa résolution n° 69/102 du 5 décembre 2014.

Vous avez pointé très précisément plusieurs aspects essentiels à vos yeux, relevés aussi bien lors de vos échanges avec la puissance administrante, qu'avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, les pétitionnaires calédoniens ou encore lors de la mission de visite effectuée par le Comité des 24 en mars 2014.

J'ai relevé 8 thèmes de votre dernière résolution sur lesquels le gouvernement a d'ores et déjà engagé de nombreuses actions, accompagné par l'ensemble des acteurs institutionnels de notre pays.

I – Vous notiez l'importance que tout soit mis en œuvre pour que la situation politique, économique et sociale assure la sérénité du processus d'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie.

Nous avons ainsi décidé de relancer notre économie, elle aussi frappée par la crise mondiale. Nous souhaitons ainsi assurer notre souveraineté économique en maîtrisant mieux nos ressources naturelles.

Nous finalisons l'élaboration d'un ambitieux schéma de transition énergétique que nous inscrivons dans notre engagement total dans la COP 21

Nous nous sommes également lancés dans une réforme de la gestion de nos finances publiques qui passe par la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance budgétaire et financière, permettant une meilleure allocation des ressources.

Dans le domaine social, nous avons lancé plusieurs réformes ambitieuses afin de garantir la cohésion sociale. Nous devons améliorer notre modèle en faisant par exemple du logement un véritable « produit de première nécessité ».

Sur le cas particulier de la santé, en plus de deux nouveaux hôpitaux en cours de construction, nous avons organisé il y a tout juste un mois les assises de la santé. Le résultat de ces assises devra nous permettre d'élaborer une gouvernance plus forte de notre santé, plus pertinente et plus cohérente.

II – En second lieu, vous insistiez sur l'importance que le dialogue persiste coûte que coûte sur le processus institutionnel

Sur ce point, sachez que dans un véritable esprit d'unité, au nom de l'intérêt général, le dialogue est maintenu entre l'ensemble des signataires de l'Accord de Nouméa, les institutions et les personnalités membres de ce comité.

En 18 mois, pas moins de 3 comités des signataires se seront réunis.

III – Votre Commission revenait à plusieurs reprises sur la situation du Peuple kanak.

Monsieur le Président, l'égalité est un principe avec lequel notre gouvernement ne transigera pas. Il irrigue l'ensemble des politiques que nous menons. L'Accord de Nouméa consacre ce principe et nous travaillons à offrir à toutes les calédoniennes et tous les calédoniens les mêmes chances de réussite.

Dans ce cadre, un projet éducatif sera soumis à l'approbation du congrès de la Nouvelle-Calédonie fin 2015, il précisera les grandes orientations et actions à mener au sein de l'école calédonienne pour réduire l'échec scolaire et promouvoir une véritable égalité des chances. Parmi ces orientations figurent l'affirmation de l'identité de l'école calédonienne permettant une meilleure prise en compte des langues et de la culture Kanak mais aussi de la diversité des cultures qui constituent la richesse et la chance de notre société. Ce travail s'étendra de la maternelle au lycée. Ce projet permettra de donner une assise juridique nouvelle aux transferts de l'enseignement de l'Etat à la Nouvelle-Calédonie qui ont été opérés suite à l'accord de Nouméa.

Nous avons également élaboré une stratégie consacrée à l'emploi et à l'insertion qui bénéficiera des financements du 11^{ème} FED.

IV – La 4^{ème} Commission reconnaissait par ailleurs l'importance pour la Nouvelle-Calédonie d'accroître son insertion dans la région Pacifique.

Je vous informe que la Nouvelle-Calédonie continuera de travailler à sa plus grande intégration politique régionale. Nous souhaitons ainsi devenir membre à part entière du Forum des îles du Pacifique, seule organisation intergouvernementale politique de notre région.

Cette candidature, **que l'immense majorité des forces politiques du pays soutiennent**, est officielle depuis 2009. Lors du dernier sommet du Forum des Iles du Pacifique en Papouasie-Nouvelle-Guinée en septembre dernier, nous avons accueilli avec beaucoup d'espoir l'annonce de l'organisation d'une possible révision des critères d'adhésion.

La coopération internationale est un élément important de la politique du gouvernement.

La Nouvelle-Calédonie est membre associée de la Commission économique et sociale Asie-Pacifique de l'ECOSOC et deviendra, dès cette année, membre du Comité régional du Pacifique occidental de l'Organisation mondiale de la santé. Nous sommes donc membre de structures onusiennes, un statut qui nous ouvre les portes de nombreuses conférences internationales Ce privilège que nous offre les Nations Unies contribue à notre apprentissage des relations internationales.

Dans cette perspective, lors du 4^{ème} Sommet France-Océanie que le gouvernement français a décidé d'organiser le 26 novembre prochain à la suite des demandes répétées des Présidents des gouvernements calédonien et polynésien, nous souhaitons que l'engagement de la puissance administrante française en faveur de l'insertion régionale de ses territoires du Pacifique soit pleinement consacré.

V – Votre commission revenait aussi sur la mission de visite du comité spécial de décolonisation de mars 2014.

Tenant compte des prescriptions du rapport du Comité, je vous confirme que nous avons établi un dialogue constructif avec tous les acteurs de l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie.

Nous avons renforcé la formation des hauts responsables des secteurs public et privé et rénové notre

système éducatif.

Le comité soulevait enfin l'importance que nous lui rendions compte le plus souvent possible.

Sur ce point, la présence de notre Vice-président devant le Comité en juin à New York et au séminaire du Comité à Managua en mai démontre à quel point nous partageons votre préoccupation.

VI - Vous vous inquiétiez des difficultés relatives à la détermination du corps électoral restreint.

Les travaux du comité des signataires extraordinaire qui s'est tenu à Paris le 5 juin sous la présidence du Premier Ministre français ont permis de s'accorder, d'une part, sur le principe de désignation d'un expert pour piloter les travaux sur le corps électoral des provinciales et, d'autre part, sur la participation d'un expert international aux commissions de révision des listes électorales pour le référendum de sortie de l'Accord de Nouméa .

La mise en œuvre de ces dispositions sera présentée lors du comité des signataires qui aura lieu dans les 3 prochains mois.

Incontestablement, l'esprit de consensus a prévalu sur cette question majeure.

VII – Monsieur le Président, Mesdames et messieurs, vous encouragez la mise en œuvre un programme d'information et de formation de la population néo-calédonienne sur le sens de l'autodétermination.

Sachez que les programmes scolaires reviennent très largement sur l'histoire institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie. Par ailleurs, les médias calédoniens, quelques soient les supports, sont actifs et consacrent par ailleurs de plus en plus de temps à cette thématique.

VIII - Enfin, votre Commission engageait dans son texte de 2014, je cite, « *la puissance administrante, agissant en coopération avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, à veiller au renforcement de la protection et de la garantie du droit inaliénable qu'a le peuple du territoire de posséder ses ressources naturelles, d'y avoir accès, de les utiliser et de les gérer, y compris son droit patrimonial de les exploiter à l'avenir* ».

Les secteurs de la mine et de la métallurgie constituent un des transferts de compétences les plus importants de notre évolution institutionnelle. Nous devons à présent déterminer notre vision pour assurer plus encore la valorisation de nos ressources alors que nous exportons aujourd'hui une quantité importante de minerai brut.

Le gouvernement auquel j'appartiens souhaite articuler sa stratégie autour de deux objectifs majeurs : – d'un part, déterminer un meilleur mécanisme d'encadrement des exportations de minerais – d'autre part, en partenariat avec les provinces, repenser l'organisation de leur participation dans les sociétés minières et métallurgiques.

Nous souhaitons aussi, Monsieur le Président, ouvrir au plus vite les discussions sur la structure de l'actionnariat des sociétés métallurgiques et nous travaillerons à l'instauration d'une redevance

d'extraction telle que de nombreux pays miniers l'ont instaurée permettant ainsi la constitution d'un fonds souverain dédié aux générations futures.

Cette réflexion sur un secteur qui constitue le cœur de notre activité économique sera débattue lors d'une séance dédiée au congrès de la Nouvelle-Calédonie le 14 octobre prochain. C'est donc au sein de notre Assemblée délibérante, l'entité représentative par excellence de notre population, que cette thématique majeure sera discutée très prochainement et que les grandes orientations de sa gouvernance seront alors déterminées.

Mesdames et messieurs,

J'espère que ces éléments vous auront éclairés. Vous l'aurez compris, les travaux de votre Commission, largement appuyée par le travail considérable du comité spécial de décolonisation, constituent un cadre servant de référence à l'action du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Le projet de résolution que le Comité de décolonisation vous a transmis et que vous adopterez cette année reprend l'intégralité des 8 thématiques que j'ai développées aujourd'hui.

Soyez certains que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie poursuivra ses efforts, **dans un esprit de consensus et d'unité**, et contribuera, pour toutes les missions qui relèvent de sa responsabilité, au succès de ce processus de décolonisation.

Je vous remercie.